



NOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

2016-2017

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION  
DE SEQUENCES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL  
POUR LES ELEVES DES CLASSES DE 3EME**

ENTRE

L'ENTREPRISE OU ORGANISME D'ACCUEIL.....  
représenté(e) par .....

et

LE COLLEGE SAINT THOMAS D'AQUIN – 40, Grande rue Nazareth - 31000 TOULOUSE  
représenté par Monsieur Laurent MAURY.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

La présente convention a pour effet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de 3ème du Collège.

**ARTICLE 2**

Le stage vise à faire acquérir aux élèves de 3ème une connaissance générale du milieu du travail. Le stage a notamment deux objectifs principaux :

- Sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations pour les aider dans leur choix d'orientation ;
- Apporter à l'enseignement le bénéfice d'une expérience concrète.

**ARTICLE 3**

Le stage dure 5 jours entre le **Lundi 12 décembre 2016 au Samedi 17 décembre 2016 inclus.**

**ARTICLE 4**

Les élèves demeurent sous statut scolaire. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**ARTICLE 5**

Le contenu du stage doit prendre en compte l'âge des élèves, leur formation, les objectifs de l'expérience. Les élèves ne doivent pas être amenés à manipuler des machines, appareils ou produits proscrits aux mineurs par les articles R234-11 à

## COLLEGE SAINT THOMAS D'AQUIN - TOULOUSE

R234-21 du code du travail. Ils peuvent participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel. Un professeur de la classe aura la charge du suivi des élèves.

### ARTICLE 6

En cas d'accident survenu à l'élève, soit dans l'entreprise ou organisme, soit au cours du trajet, le Chef d'Entreprise s'engage à faire parvenir dans la journée où l'accident s'est produit toutes les déclarations au directeur du Collège.

### ARTICLE 7

L'assurance du Collège MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE N° 5006405 400679055G couvre les élèves pour les dommages corporels que l'élève peut causer à autrui, ainsi que pour les dommages matériels que l'élève peut causer au matériel du Maître de stage.

De son côté, l'Employeur veillera à ce que l'élève entre dans le champ d'application des assurances qu'il a souscrites en matière de responsabilité civile.

### ARTICLE 8

L'Entreprise ou l'organisme porte à la connaissance de l'élève le règlement intérieur et les règles de sécurité auxquels il devra se conformer. Il respecte aussi les usages de la profession.

### ARTICLE 9

Les difficultés qui pourraient être rencontrées et notamment toute absence de l'élève seront aussitôt portées à la connaissance du directeur du Collège. En cas de manquement ou d'inadaptation manifeste de l'élève, et après concertation avec le directeur du Collège, il pourra être mis fin au stage en entreprise.

**NOM DU MAITRE DE STAGE** .....

Rappel : l'horaire hebdomadaire maximum sera de 30 heures pour les élèves de moins de 15 ans, de 35 heures s'il est âgé de 15 ans ou plus.

Le travail de nuit, de 20h à 6h, est interdit pour les enfants de moins de 16 ans (article L212 du livre II du Code du Travail).

Seuls les élèves ayant atteint l'âge de quatorze ans peuvent effectuer des séquences d'observation dans les établissements industriels et commerciaux et leurs dépendances, les offices publics et ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles et les syndicats professionnels et associations, en application de l'article L.4153-1 du Code du travail.

Les élèves n'ayant pas encore quatorze ans peuvent suivre une séquence d'observation dans d'autres structures ou organismes tels que :

- les établissements où ne sont employés que les membres de la famille (article L.4153-5 du Code du travail) ;
- les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales (article D.332-14 du Code de l'éducation).

**Horaires du stage :**

LUNDI .....

MARDI .....

MÉRCREDI .....

JEUDI .....

VENDREDI .....

SAMEDI .....

FAIT A TOULOUSE, LE .....

LE DIRECTEUR DU COLLEGE  
(Signature et cachet)

LE CHEF D'ENTREPRISE  
(Signature et cachet)





Toulouse, le 30/09/2016

*Monsieur, Madame les Responsables d'entreprise, commerce et organisation,*

Vous avez bien voulu accueillir dans vos structures un élève de notre établissement, et nous vous en remercions. Ce stage d'une durée de 5 jours (**Lundi 12 décembre 2016 au Samedi 17 décembre 2016**) doit être pour l'élève, un partage de la vie professionnelle avec un adulte (observation, compréhension, émotion). Ainsi les stages en entreprise sont une expérience culturelle (découverte de la « vraie vie »), une expérience psychologique (elle place l'élève dans une position nouvelle où les critères de valorisation sont nouveaux) et une aide à l'orientation.

*Sur le plan pratique, nous vous demandons :*

*-de bien vouloir remplir et signer les deux exemplaires de la convention de stage, en indiquant les heures et les jours de stage ainsi que le nom de la personne qui servira de maître de stage, et de nous les remettre par l'intermédiaire de l'élève. Un exemplaire signé par le chef d'établissement vous sera retourné.*

*-de remplir en fin de stage la feuille-bilan que vous donnera l'élève, et de nous signaler toute absence anormale ou tout comportement incorrect au téléphone dans les meilleurs délais.*

*Dans la mesure du possible, un professeur viendra visiter l'élève sur son lieu de stage et/ou vous contactera par téléphone pour assurer le suivi de son stage.*

*Vous renouvelant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, nos respectueuses salutations.*

*Au nom de l'Equipe Pédagogique,*

*Laurent MAURY  
Chef d'établissement*

# Saint Thomas d'Aquin Collège



Toulouse, le 30/09/2016

Chers Parents,

Tout élève de 3<sup>ème</sup> doit effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel de 5 jours. Ce stage s'inscrit dans le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (P.D.M.F.) Il aura lieu pour votre enfant pendant 5 jours situés entre le **lundi 12 décembre et le samedi 17 décembre 2016** inclus, les objectifs de ce stage sont :

- Permettre une découverte « de l'intérieur » d'une entreprise avec ses règles de fonctionnement ;
- Enrichir sa réflexion sur l'orientation professionnelle envisagée ;
- Etre dans une position nouvelle avec de nouveaux critères de valorisation.

Pour que ce stage soit le plus bénéfique possible pour votre enfant, nous vous demandons de choisir une entreprise uniquement sur Toulouse et ses environs, d'exclure tout environnement familial et de nous en communiquer les coordonnées.

Pour aider votre enfant dans la recherche d'un secteur professionnel qu'il aimerait découvrir ou mieux connaître pendant son stage, nous organiserons le lundi 16 novembre un forum des métiers.

Votre enfant recevra au retour du coupon réponse (après validation), 2 exemplaires de la convention de stage. Ces exemplaires complétés par l'entreprise devront être remis à Monsieur SOUYRI avant le 3 novembre 2016, pour signature du chef d'établissement. Un exemplaire sera retourné à l'entreprise.

Dans la mesure du possible, un professeur ou un membre de l'équipe éducative viendra le visiter sur son lieu de stage et/ou prendra contact par téléphone pour assurer le suivi de son stage.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Laurent MAURY  
Chef d'établissement

Yannick SOUYRI  
Professeur responsable



**Coupon réponse à retourner à Monsieur SOUYRI le plus rapidement possible – merci.**

Nom et prénom de l'élève : .....Classe : .....

Fera son stage dans l'entreprise :

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

Nom du Maître de stage : .....

**COLLEGE SAINT THOMAS D'AQUIN**

40, Grande Rue Nazareth

31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 52 65 45

Télécopie : 05 61 52 75 53

[www.saint-thomas-daquin.com](http://www.saint-thomas-daquin.com)



**BILAN DE STAGE**

STAGIAIRE :

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

		LUNDI <i>12/12/2016</i>	MARDI <i>13/12/2016</i>	MERCREDI <i>14/12/2016</i>	JEUDI <i>15/12/2016</i>	VENDREDI <i>16/12/2016</i>	SAMEDI <i>17/12/2016</i>
JOURS DE TRAVAIL <i>mettre une croix +</i>	matinée						
	après-midi						

Critères	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
Présentation - tenue					
Ponctualité					
Intérêt pour le travail					
Curiosité pour l'entreprise					
Initiative					
Rapports avec le personnel					

TACHES CONFIEES :

OBSERVATIONS :

Le Chef d'Entreprise :